

NOTICE
APIGUARD, gel (25% thymol) pour traitement dans la ruche

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Vita Bee Health Limited
1 Castlewood Avenue
Rathmines
Dublin 6
D06 H685
Irlande

Fabricant responsable de la libération des lots :

Cicieffe s.r.l.
via. G. Marconi n. 13
24040 Fornovo San Giovanni (BG)
Italy

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

APIGUARD, gel (25% thymol) pour traitement dans la ruche

3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Substance active:

Thymol 12.5 g/barquette

4. INDICATION

Traitements de la varroase due à *Varroa destructor*.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune connue.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Une légère agitation de la colonie durant les jours suivant l'application est possible. Occasionnellement, par forte température, une légère réduction des jeunes stades de couvain peut apparaître pendant le traitement. Ce phénomène est transitoire et n'a pas d'effet sur le développement de la colonie.

Le traitement des colonies peut parfois entraîner une réduction partielle du couvain d'abeilles. Le comportement normal des abeilles consiste à retirer et nettoyer le gel de la barquette au-dessus des cadres de couvain, sans effet sur la colonie. Cependant, certaines races d'abeilles, en particulier des souches plus hygiéniques, peuvent parfois retirer le couvain non operculé à proximité du médicament vétérinaire. Dans ce cas, retirer le médicament vétérinaire de la colonie.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Abeilles (*Apis mellifera*).

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Traitement dans la ruche : 2 applications successives de 50 g de gel par colonie à 2 semaines d'intervalle. 2 traitements par an, au maximum.

Mode d'administration

Ouvrir la ruche. Ouvrir le couvercle de la barquette et laisser un des angles du couvercle fixé à la barquette. Placer la barquette ouverte sur le dessus des cadres au centre, gel vers le haut.

S'assurer qu'un espace libre d'au moins 0,5 cm est disponible entre le haut de la barquette et le couvre cadre. Fermer la ruche. Après deux semaines, remplacer la première barquette par une nouvelle barquette en suivant la même procédure. Laisser le médicament vétérinaire dans la colonie jusqu'à ce que la barquette soit vide. Enlever le médicament vétérinaire lors de la pose des hausses sur la colonie.

L'efficacité du médicament vétérinaire est optimisée s'il est utilisé à la fin de l'été après la récolte du miel (lorsque la quantité de couvain est décroissante). Toutefois, en cas de forte infestation, la spécialité peut aussi être utilisée au printemps, lorsque la température est supérieure à 15°C.

L'efficacité peut varier entre les colonies en raison de la nature du médicament vétérinaire. En conséquence, le médicament vétérinaire doit être utilisé comme un traitement parmi d'autres dans un programme de Lutte Intégrée, et la chute des varroas doit être suivie régulièrement. Si une chute de varroas significative est observée pendant l'hiver ou le printemps suivant, il est recommandé d'utiliser un autre traitement de la varroase en hiver ou au printemps.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Le traitement peut être effectué immédiatement après le retrait des hausses.

Réunir les colonies faibles avant le traitement.

Toutes les colonies d'un rucher doivent être traitées simultanément.

10. TEMPS D'ATTENTE

Miel : zéro jour.

Ne pas utiliser pendant la miellée.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

Ne pas congeler.

Conserver le médicament dans l'emballage d'origine fermé.

Protéger des rayons directs du soleil.

Ne pas stocker le médicament vétérinaire à proximité de pesticides ou d'autres substances chimiques susceptibles de contaminer le médicament vétérinaire.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Un dosage incorrect pouvant causer des effets négatifs sur la colonie, il est important de respecter le dosage recommandé.

Ne pas traiter pendant la période de miellée pour éviter une possible altération du goût du miel.

Le traitement peut être effectué immédiatement après le retrait des hausses.

Ne pas utiliser le médicament vétérinaire lorsque la température maximale journalière attendue est inférieure à 15°C ou lorsque l'activité de la colonie est très faible ou lorsque la température est supérieure à 40°C.

L'utilisation d'une dose supérieure à celle recommandée (50 g par application correspondant à 12,5 g de thymol) peut causer des perturbations du comportement de la colonie (agitation, abandon ou augmentation de la mortalité). En cas de surdosage, enlever la dose excédante de la colonie.

Précautions pour l'utilisateur

Eviter tout contact direct avec la peau et les yeux car celui-ci peut causer une dermatite et une irritation de la peau et des yeux.

Lors de l'utilisation du médicament vétérinaire, porter des gants imperméables ainsi que l'équipement de protection habituel.

Après application, se laver les mains ainsi que le matériel ayant été en contact avec le gel, avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec la peau, laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon.

En cas de contact oculaire, laver abondamment les yeux avec de l'eau courante et consulter un médecin.

Ne pas inhaller.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Mai 2020

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

BE-V368487

Délivrance libre.